

AEDIFICEM

pour

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE

EXTENSION IMMOBILIÈRE DU POLE MÉDICAL

PIERREFITTE SUR AIRE (55)

AVENANT N°01

> Marché public de travaux notifié le 30 janvier 2024

LOT N° 01 - VRD

MOIS MO: OCTOBRE 2023

MARCHE N°: 2023-02 TRAV MSR PIERREFITTE

MODE DE DEVOLUTION DU MARCHE: MAPA

Indice: 1 Rédigé par: MC Validation EJZ: 31/05/2024 Date: mai 2024



Date de transmission de l'acte: 03/06/2024 Date de reception de l'AR: 03/06/2024 055-200066140-DE_2024_059TER-DE A G E D I

Date du marché : 18 janvier 2024	
Date du présent avenant : 31 mai 2024	
Marché travaux, lot n° 2 VRD	
Montant initial HT du marché :	185 000,00 euros
Avenant antérieur : Sans objet	
Montant HT de l'avenant (plus-value) :	15 947,61 euros
Nouveau montant HT du marché :	200 947,61 euros
Nouveau montant TTC du marché :	241 137,13 euros
Augmentation du marché par le présent avenant : 8,62 %	

Sommaire

S	Sommaire	2
1.	Identification des parties	3
A	A. Maître d'ouvrage	
Е	B. Titulaire du marché	
2.	Avenant n° 01	3
Art	ticle 1 : Motivation de la passation de l'avenant	4
Art	ticle 2 : Le présent avenant n° 01	4
Art	ticle 3 : Modification de l'acte d'engagement	5
Art	ticle 4 : Délai d'exécution	5
	ticle 5 : Pièces constitutives de l'avenant	
Art	ticle 6 : Clauses du marché initial	6
	ticle 7 : Renonciation à recours	
	Signatures	
	Notification de l'avenant au titulaire	
	Annexe : les devis	8

1. Identification des parties

A. Maître d'ouvrage

Nom de l'organisme :	Communauté des communes de l'Aire à l'Argonne
Adresse:	
Code postal – Ville :	55250 BEAUSITE
Téléphone :	
Courriel (s):	direction@cc-aireargonne.fr

B. Titulaire du marché

Nom de l'organisme :	BERTHOLD
Adresse:	114 rue du Rattentout
Code postal – Ville :	55320 DIEUE SUR MEUSE
Téléphone :	03 29 87 60 70
Courriel (s):	<u>berthold@berthold-btp.com</u>
SIRET:	347 890 840 000145

2. Avenant n° 01

ENTRE

La Communauté des communes de l'Aire à l'Argonne

Et le maître d'œuvre / le titulaire du marché soussigné :

L'entreprise BERTHOLD

Après avoir pris connaissance du présent document et des documents qui y sont mentionnés, qui s'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Motivation de la passation de l'avenant

Conformément à l'article R. 2194-1 du Code de la commande publique (clauses de réexamen) et à l'article 9-C du CCAP applicable au marché, le présent avenant a pour objet la prise en compte des éléments suivants :

> Devis n° 1 en date du 26 mars 2024 : Éclairage public

La réalisation de l'éclairage public a été supprimée du marché. Le devis présente une moins-value et relève de la clause de réexamen en ce qui concerne les modifications des prestations prévues initialement au marché (suppression de prestations).

Voir l'annexe présentant le devis et son analyse par la maîtrise d'œuvre.

> Devis n° 2 en date du 26 mars 2024 : Enrochement

La réalisation d'un enrochement est prévue et acceptée par la maîtrise d'ouvrage. Le devis présente une plus-value et relève de la clause de réexamen en ce qui concerne les ajouts de prestations non prévues au marché mais devenues nécessaires.

Voir l'annexe présentant le devis et son analyse par la maîtrise d'œuvre.

> Devis n° 4 en date du 26 mars 2024 : Rampe

La réalisation d'une rampe est prévue et demandée par la maîtrise d'ouvrage. Le devis présente une plus-value et relève de la clause de réexamen en ce qui concerne les ajouts de prestations non prévues au marché mais devenues nécessaires.

Voir l'annexe présentant le devis et son analyse par la maîtrise d'œuvre.

> Devis n° 5 en date du 26 mars 2024 : Reprise EU et EP école

La reprise des EU et EP est prévue et acceptée par la maîtrise d'ouvrage. Le devis présente une plus-value et relève de la clause de réexamen en ce qui concerne les ajouts de prestations non prévues au marché mais devenues nécessaires.

Voir l'annexe présentant le devis et son analyse par la maîtrise d'œuvre.

Article 2: Le présent avenant n° 01

À compter de la notification du présent avenant n° 01, le marché de travaux – lot n° 01 / VRD est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Les prix afférents sont réputés établis en date de valeur identique au marché de base, soit m0 = octobre 2023.

Article 3: Modification de l'acte d'engagement

L'acte d'engagement initial est modifié comme suit :

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P. Le mois M0 retenu est le mois octobre 2023.

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Montant initial du marché H.T. :	185 000,00 €
Avenant n° 1 HT (plus-value) :	15 947,61 €
Nouveau montant du marché HT:	200 947,61 €
T.V.A. (taux de 20%) :	40 189,52 €
Nouveau montant TTC :	241 137,13€
Somme TTC en toutes lettres :	
Deux cent quarante et un mille	cent trente sept euros et treize centimes

Augmentation du montant initial du marché: 8,62%

Article 4: Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont modifiés afin de prendre en compte les délais nécessaires à la réalisation des prestations supplémentaires prévues par le présent avenant.

Les nouveaux délais sont les suivants :

Prestations concernées	Délais supplémentaires
Rampe	10 jours ouvrés supplémentaires
Reprise EU et EP école	10 jours ouvrés supplémentaires

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant

Les pièces constitutives du présent avenant sont les suivantes :

- > Le présent avenant,
- > Extrait des fiches de travaux modificatifs.
- > Les devis n° 1; 2; 4 et 5 en date du 26 mars 2024.

Article 6: Clauses du marché initial

Toutes les clauses et conditions du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 7: Renonciation à recours

Le titulaire du marché renonce à tout recours ultérieur pour tout différend relatif aux questions réglées par le présent avenant.

3. Signatures

Acceptation de l'avenant	
Est acceptée la présente pour valoir avenar	nt au marché.
À	
Le	
Le pouvoir adjudicateur	Le titulaire
(cachet et signature)	(cachet et signature)
4. Notification de	l'avenant au titulaire
Le titulaire reçoit à titre de notification une c	opie du présent avenant.
À	
Le	
Le titulaire	

(cachet et signature)

5. Annexe: les devis

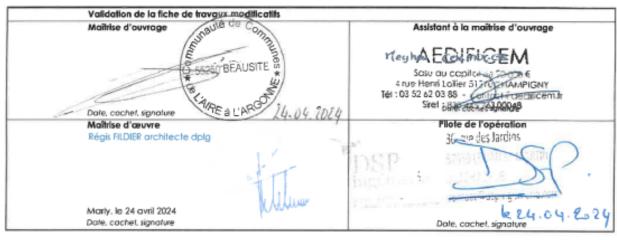
> Devis n° 1 en date du 26 mars 2024 : Éclairage public

	Táches et incidences financières	Estim, MOE	Montant € H.T.
Annexes	Devis entreprise Berthold réf. CBOG – 34 4 472, devis n°1 du 26/03/2024		
Rédacteur	M. Régis Fildier architecte dplg, mandataire du groupement de maîtrise d'	DBUVIE	
Origine	Demande de la maîtrise d'œuvre : M. Régis Fildier architecte dplg		
Descriptif	Art. 3.9. : supprimé		
Libellé	Ouvrages consécutifs à la reprise des ouvrages de l'éclairage public par le syndical intercommunal d'électricité		
Lot 01	VOIRIES - RESEAUX DIVERS		
	FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS	Indice 0	24 04 2024
	Rue Raymond Poincaré 55250 PIERREFITTE-SUR-AIRE		
	EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE	FTM	01-003

Lot 01	BERTHOLD	-22 255,26 €
	Autre(s) entreprise(s) concernée(s) par la FTM :	
	Montant total de la présente FTM	-22 255,26 €

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne
Assistant à la maîtrise d'ouvrage : AEDIFICEM
Pilote de l'opération : DSP INGENIERIE

Groupement de maîtrise d'asuvre
Entreprise du lot n°01 : BERTHOLD



Observations concernant la fiche de travaux modificatifs
MO
AEDIFICEM - of ingent IP - a restrate du marche Poiss value uséen de la claute de la commun
e classage poblic supplies and marche. There were per la claux de cescaman
AEDIFICEM Eslaisage poblic suppriore du marche. Noins valve uléve de la claux de receamun (modifications des prestations initialement prevues au marche) Suppression de prestations
OPC Incidence délai /
MOE



Réf: CBOG - 34 4 472

Dieue, le 26 Mars 2024

DEVIS N°1

Eclairage extérieur

Position	Désignation	Unités	Quantités	P.U. H.T.	P.T.H.T.
3.9.1	Fouilles en tranchées	ml	-90	33,51	-3 015,90
3.9.2	Grillage avertisseur	ml	-90	0,26	-23,40
3.9.3	Gaine TPC + Cu				
3.9.3.1 3.9.4	- Diamètre 63 + cu Massifs de Candelabres	ml	-90	26,90	-2 421,00
3.9.4.1	- hauteur 5m	u	-5	455,23	-2 276,15
3.9.5	Candélabre	u	-5	2 354,00	
3.9.6	Câble de Distribution				
3.9.6.1	- Câble 4x6mm2	ml	-100	9,87	-987,00
3.9.7	Chambre de tirage 50 x 50cm	ml	-1	449,31	-449,31
3.9.8	Raccordement	fft	-1	840,00	-840,00
3.9.9	Essais	fft	-1	472,50	-472,50

MONTANT H.T	-22 255,26
TVA 20 %	-4 451,05
MONTANT TTC	-26 706,31

Devis en double exemplaire dont un à nous retourner après signature par le Maître d'ouvrage précédé de la mention "Bon pour accord"

114, rue du Rattentout - CS 50026 - 55320 DIEUE SUR MEUSE - Tel: +33 (0)3 29 87 60 70 - Fax: +33 (0)3 29 87 73 45

SAS au capital de 320 000 € - Siret 347 890 840 00015 - R.C.S. Bur LeDuc B 347 890 840 - APE 42134 - TVA intracommunautaire FR 62 347 890 840

Site internet : www.berthold-btp.com - Email : berthold@berthold-btp.com

> Devis n° 2 en date du 26 mars 2024 : Enrochement

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'AIRE A L'ARGONNE EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE	FTM	01-002
Rue Raymond Poincaré 55250 PIERREFITTE-SUR-AIRE		

FICHE DE TRA	VAUX MODIFICATIFS	Indice 0	24 04 2024

Lot 01	VOIRIES – RESEAUX DIVERS
Libelić	Ouvrages consécutifs à la l'enrochement du talus en fond de parking
Descriptif	Art. 3.4.: modification des terrassements généraux
	Art. 3.6. : modification du linéaire de mur en béton préfabriqué en L
	Ajout d'un enrochement sur talus 3/2.5
	Art, 3.12. : modification de la cubature de terre végétale rapportée
	Art. 3.12. ; modification de la surface d'engazonnement
Origine	Demande de la maîtrise d'œuvre : M. Régis Flidier architecte dplg
Rédacteur	M. Régis Fildier architecte dpig, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre
Annexes	Devis entreprise Berthold réf. CBOG – 34 4 472. devis n°2 du 26/03/2024

	Tâches et incidences financières	Estim. MOE	Montant € H.T.
Lot 01	BERTHOLD		7 149,23 €
	Autre(s) entreprise(s) concernée(s) par la FTM :		
	+		
	Montant total de la présente FTM		7 149,23 €

Diffusion

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne
Assistant à la maîtrise d'ouvrage : AEDIFICEM
Pilate de l'opération : DSP INGENIERIE

Groupement de maîtrise d'œuvre
Entreprise du lot n°01 : BERTHOLD



Observations concernant la fiche de travaux modificatifs
мо
AEDIFICEM Demande de la POE. Plas value qui releve de la claux de recramun en ce qui
concerne des ajouts de prestations non prevves mais devenues necessaire.
OPC Incidence délai :
MOE



Réf: CBOG - 34 4 472

Dieue, le 26 Mars 2024

DEVIS N°2

Enrochement en arrière de parking et mur devant Station EU

Position	Désignation	Unités	Quantités	P.U. H.T.	P.T.H.T.
3.4.	TERRASSEMENTS GENERAUX				
3.4.2.1	- Bâtiments	m3	41	18,30	750,30
P.N.	Enrochement sur talus à 3/2,5	m²	104	48,00	4 992,00
3.6.13	Mur en L				
3.6.13.3	- hauteur utile 1,0m	ml	5	517,00	2 585,00
3.12.	ESPACES VERTS				
3.12.1	Fourniture et Mise en œuvre de terre végétale	m3	-31	26,73	-828,63
3.12.2	Engazonnement	m2	-104	3,36	-349,44

MONTANT H.T	7 149,23
TVA 20 %	1 429,85
MONTANT TTC	8 579,08

Devis en double exemplaire dont un à nous retourner après signature par le Maître d'ouvrage précédé de la mention "Bon pour accord"

> Devis n° 4 en date du 26 mars 2024 : Rampe

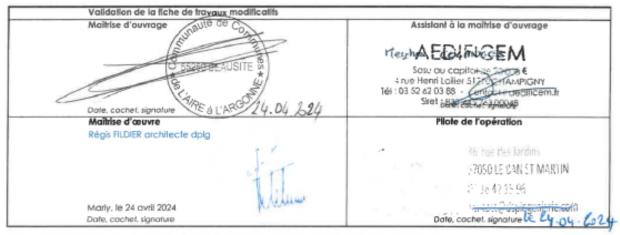
COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'AIRE A L'ARGONNE EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE	FTM	01-001
Rue Raymond Poincaré 55250 PIERREFITTE-SUR-AIRE		

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS	Indice 0	24 04 2024
-------------------------------	----------	------------

Lot 01	VOIRIES – RESEAUX DIVERS	
Libellé	Ouvrages consécutifs à la demande du maître d'ouvrage d'ajout d'une rampe d'accès piéton	
Descriptif	Art. 3.4. : modification des terrassements généraux	
	Art. 3.6. : modification du linéaire de bordures de trottoirs	
	Art. 3.6. : modification du linéaire de mur en béton préfabriqué en L	
	Ajout d'une rampe en béton balayé	
	Ajout de mur en béton préfabriqué en L sur des hauteurs n'étant pas au marché	
	Ajout d'une main courante en acier galvanisé thermoloqué sur la face interne du mur de la rampe	
Origine	Demande de la moîtrise d'ouvrage : CCAA	
Rédacteur	M. Régis Fildier architecte dplg, mandataire du groupement de maîtrise d'aeuvre	
Annexes	Devis entreprise Berthold réf. CBOG - 34 4 472, devis nº4 du 26/03/2024	

	Tâches et incidences financières	Estim. MOE	Montant € H.T.
Lot 01	BERTHOLD		24 221,89 €
	Autre(s) entreprise(s) concernée(s) par la FTM :		
	GRAFFITE ARCHITECTURE : Reprise du permis de construire		
	Montant total de la présente FTM		24 221,89 €

Diffusion	
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne	
Assistant à la maîtrise d'ouvrage : AEDIFICEM	
Pilote de l'opération : DSP INGENIERIE	
Groupement de maîtrise d'œuvre	
Entreprise du lot nº01 : BERTHOLD	



Observations concernant la fiche de travaux modificatifs	
MO	
AEDIFICEM Demande de la NOA. Plus volve qui releve de la dans de ressant en ce qui vancerne des ajorts de prestations non prevves mais devenus necessaire.	
OPC Incidence délai: + la fours o wries	
MOE	



Réf: CBOG - 34 4 472

Dieue, le 26 Mars 2024

DEVIS N°4

Rampe d'accès école

Position	Désignation	Unités	Quantités	P.U. H.T.	P.T.H.T.
3.4.	TERRASSEMENTS GENERAUX				
3.4.1	Décapage terre végétale ép. 0,30m	m2	34,5	4,79	165,26
3.4.2.2	- Voirie - Espaces verts	m3	50	18,30	915,00
3.4.3.2	- Bâtiments (après construction)	m3	33	42,09	1 388,97
3.6.	VOIRIE				
3.6.4.2	- Trottoirs (épaisseur 30cm)	m2	34,5	8,67	299,12
3.6.6.2	- Bordure de type P3 à Plat	ml	23	29,55	679,65
P.N.	Béton balayé	m2	34,5	52,20	1 800,90
3.6.13	Mur en L				
3.6.13.1	- hauteur utile 0,50m	ml	-3	495,00	-1 485,00
3.6.13.2	- hauteur utile 0,75m	ml	-2	502,00	-1 004,00
3.6.13.3	- hauteur utile 1,0m	ml	-2	517,00	-1 034,00
3.6.13.5	- hauteur utile 1,5m	ml	7	607,00	4 249,00
P.N.	- hauteur utile 1,75m	ml	3	693,00	2 079,00
3.6.13.7	- hauteur utile 2,00m	ml	3	795,00	2 385,00
P.N.	- hauteur utile 2,25m	ml	2	812,00	1 624,00
3.6.13.8	- hauteur utile 2,5m	ml	4	848,00	3 392,00
P.N.	- hauteur utile 2,75m	ml	3	935,00	2 805,00
P.N.	- hauteur utile 3,00m	ml	1	994,00	994,00
P.N.	Main courante	ml	23	216,00	4 968,00

MONTANT H.T	24 221,89
TVA 20 %	4 844,38

114, rue du Rattentout - CS 50026 - 55320 DIEUE SUR MEUSE - Tel: +33 (0)3 29 87 60 70 - Fax: +33 (0)3 29 87 73 45

SAS au capital de 320 000 €- Siret 347 890 840 00015 - R.C.S. Bar Le Duc B 347 890 840 - APE 4213A - TVA intracammunautaire FR 62 347 890 840

Site internet : www.berthold-btp.com - Email : berthold@berthold-btp.com

> Devis n° 5 en date du 26 mars 2024 : Reprise EU et EP école

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'AIRE A L'ARGONNE EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE	FTM	01-004
Rue Raymond Poincaré 55250 PIERREFITTE-SUR-AIRE		

Indice 0

24 04 2024

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS

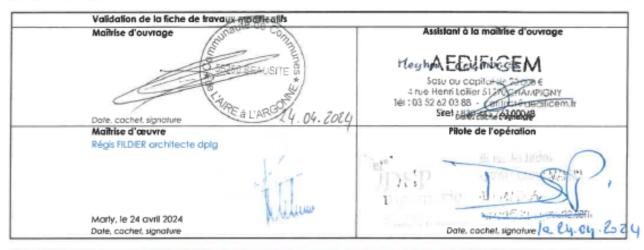
Lot 01	VOIRIES - RESEAUX DIVERS	
Libellé	Ouvrages consécutifs au dévolement de Eu et Ep située dans le talus	
Descriptif	Art. 3.6. : modification des surfaces de couche de forme et des enrobés	
	Art. 3.7. : modification des terrassements en tranchées	
	Art. 3.7. ; modification du linéaire des réseaux Eu et Ep en PVC, et des regards 40x40 équipé de tampon fonte	
	Ajout de regards 60x60 équipé de tampon fonte	
Originie	Demande de la maîtrise d'œuvre : M. Régis Fildier architecte dplg	
Rédacteur	M. Régis Fildier architecte dipig, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre	
Annexes	Devis entreprise Berthold réf. CBOG = 34 4 472, devis n°5 du 26/03/2024	

	Tâches et incidences financières	Estim. MOE	Montant € H.T.
Lot 01	BERTHOLD		6 831.75 €
	Autre(s) entreprise(s) concernée(s) par la FIM :		
	•		
	Montant total de la présente FTM		6 831,75 €

Diffusion

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne
Assistant à la maîtrise d'ouvrage : AEDIFICEM
Pilote de l'opération : DSP INGENIERIE

Groupement de maîtrise d'œuvre
Entreprise du lot n°01 : BERTHOLD



Observations concernant la fiche de travaux modificatifs
MO
MEDIFICEM Plus value qui releve de la clause de reexamin en ce qui un cerne des ajorts de prestations non prevues mais devenues recessaire. Demande de la 110E
OPC incidence délai: + la fours ouvres
MOE



Réf: CBOG - 34 4 472

Dieue, le 26 Mars 2024

DEVIS N°5

Reprise EU et EP école

Position	Désignation	Unités	Quantités	P.U. H.T.	P.T.H.T.
3.6.3.1	Couche de forme épaisseur 40cm de GNT A 0/80	m²	25	15,10	377,50
3.6.7	Enrobés 0/10	m²	25	29,40	735,00
3.7.1	Terrassements en tranchées	m3	24	63,65	1 527,60
3.7.2.1	PVC CR8 160	ml	40	24,21	968,40
3.7.2.2	PVC CR8 200	ml	15	26,75	401,25
3.7.2.3	PVC CR8 315	ml	15	29,65	444,75
3.7.5.1	Regard 40*40 équipé d'un tampon fonte	u	3	405,55	1 216,65
P.N.	Regard 60*60 équipé d'un tampon fonte	u	2	580,30	1 160,60

MONTANT H.T	6 831,75
TVA 20 %	1 366,35
MONTANT TTC	8 198,10

Devis en double exemplaire dont un à nous retourner après signature par le Maître d'ouvrage précédé de la mention "Bon pour accord"

114, rue du Rattentout - CS 50026 - 55320 DIEUE SUR MEUSE - Tel: +33 (0)3 29 87 60 70 - Fax: +33 (0)3 29 87 73 45 SAS au capital de 320 000 C - Siret 347 890 840 00015 - R.C.S. Bar Le Duc B 347 890 840 - APE 4213A - TVA introcommunautaire FR 62 347 890 840 Site internet: www.berthold-btp.com - Email: berthold@berthold-btp.com
Fait à, le
(signatures et cachets des différents intervenants)